

Version décembre 2023

Espace romand de la formation

Statistiques 2023



[Effectifs des élèves \(écoles ordinaires publiques\)](#)
[Effectifs des élèves \(écoles spécialisées\)](#)



[Temps d'enseignement des élèves](#)



[Personnel des écoles \(effectifs et nombres des EPT\)](#)



[Futur.es enseignant.es](#)
[\(effectifs des étudiant.es et des diplômé.es\)](#)



[Formation en direction \(participant.es et diplômé.es\)](#)

ESPACE ROMAND DE LA FORMATION

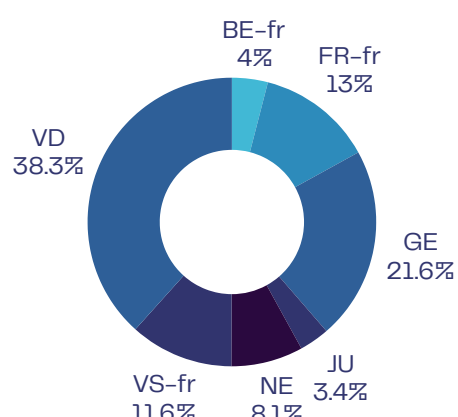
2022-2023

Élèves

(écoles ordinaires et spécialisées)



~ 248'585



Personnel des écoles

(écoles publiques)

~ 27'600 personnes

~ 20'660 EPT

Diplômé.es des
HEP romandes
(2022)

~ 1'580



Diplômé.es

FORDIF

(CAS - 2022)

59

Pour plus
d'informations,
scanner le
QR-code.

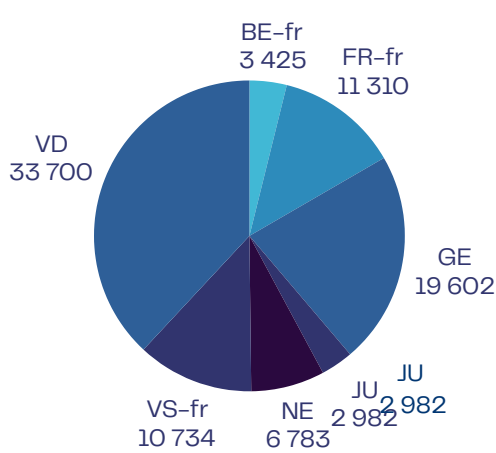
Contact : info@irdp.ch



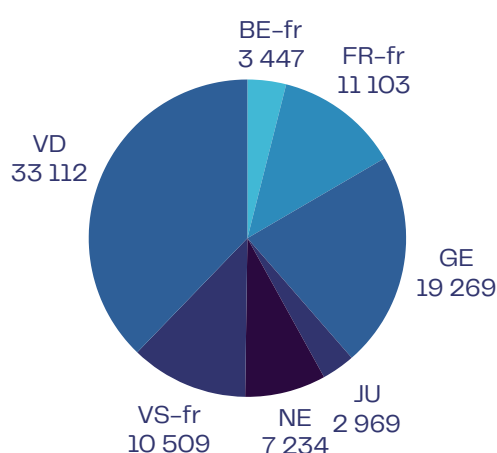
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES ORDINAIRES PUBLIQUES

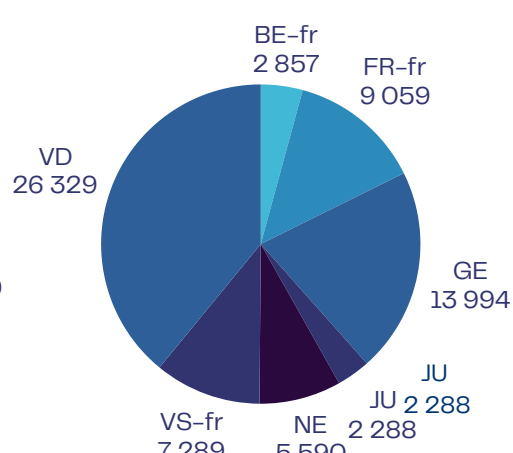
Année scolaire 2022-2023



Cycle 1

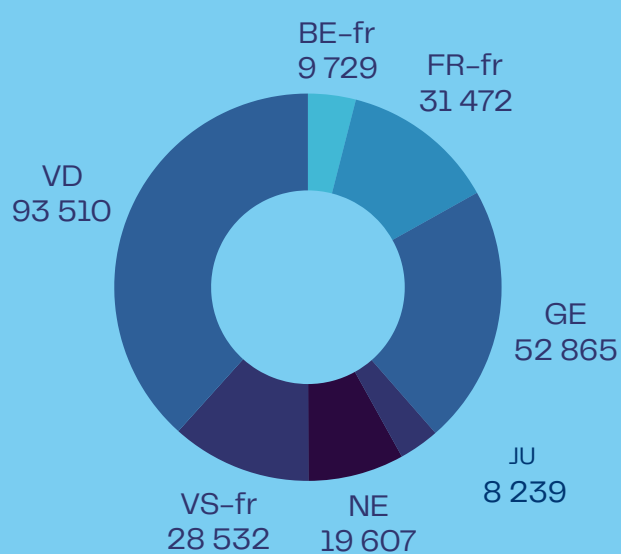


Cycle 2



Cycle 3

TOTAL
243'954



Notes :

Pour les élèves inscrits dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

GE : les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

VS-fr : au cycle 3, y compris les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais sans les élèves en 1re année du collège, qui peut être suivie après la 10e année d'école obligatoire en Valais.

VD : toute élève scolarisée dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisés en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont incluses dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. Les élèves des classes de raccordement ainsi que de 12e certificative ne sont pas incluses dans les effectifs ci-dessus (car hors périmètre années 1-11).

Le total de 93 510 inclut 369 élèves qui sont non attribuables à un seul cycle.

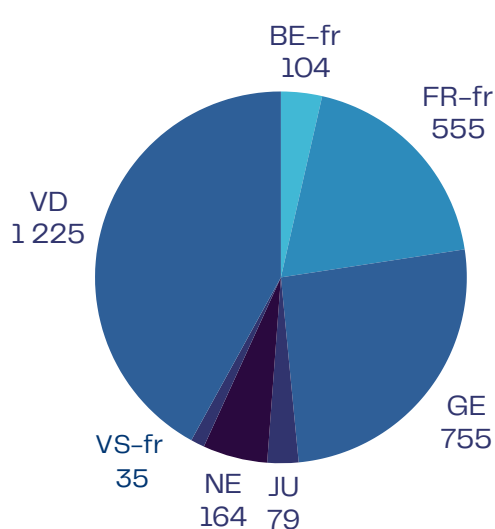
Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



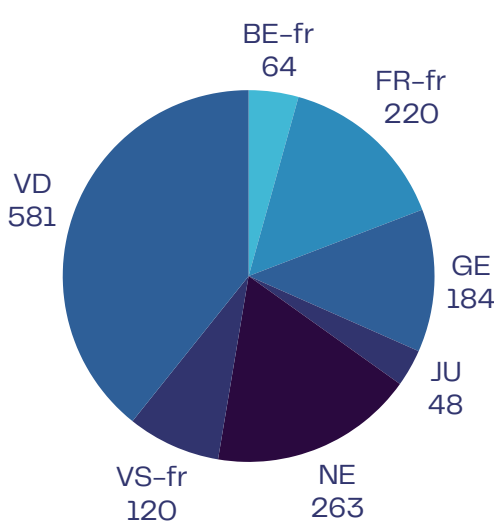
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

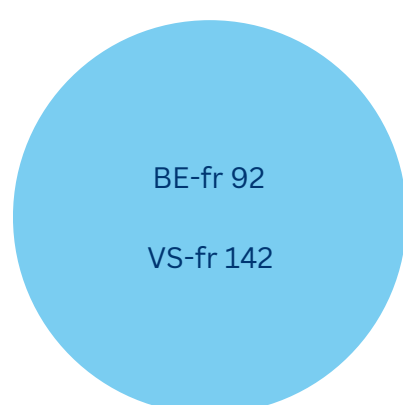
Année scolaire 2022-2023



Cycles 1+2

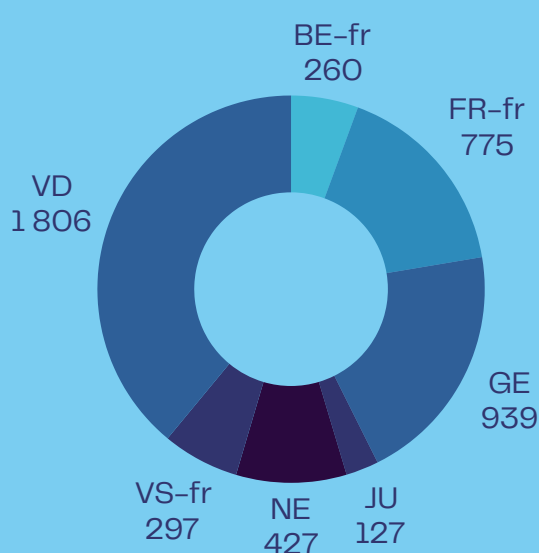


Cycle 3



Non attribuable à un seul cycle

TOTAL
4'631



Notes :

Pour les élèves inscrits dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

BE-fr : les écoles spécialisées bernoises avec enseignement en français ou bilingues sont des écoles privées.

GE : les données comprennent les écoles spécialisées publiques et subventionnées.

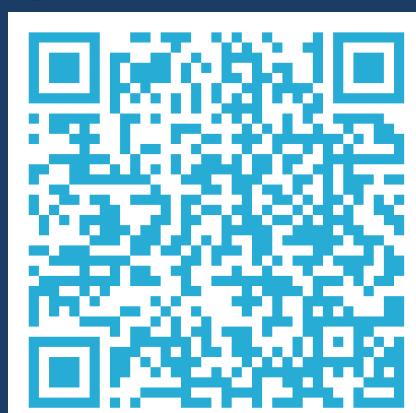
JU : les données comprennent également les élèves intégrés à la Fondation Pérène (élèves qui ne dépendent pas directement du Service de l'enseignement).

NE : les effectifs comprennent également : les élèves domiciliés dans d'autres cantons ; les élèves en préformation âgés entre 16 et 20 ans qui ne suivent plus le PER ; les enfants avec besoins psychiatriques en situation de déscolarisation temporaire ; les élèves en intégration partielle jusqu'à 8 périodes ; les enfants en institution d'éducation spécialisée avec classes internes (placement au titre de mesure de protection de l'enfant).

VS-fr : le total de 297 élèves est calculé avec les élèves des classes d'adaptation (classes d'enseignement spécialisé dans des établissements ordinaires et considérées comme des antennes d'institutions spécialisées). On compte 35 élèves en classes d'adaptation années 1-8, 120 élèves en 9-11 et 142 élèves en écoles spécialisées (non-attribuable à un seul cycle).

VD : toute élève scolarisée dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisés en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclusés dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrés dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé.

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES ÉLÈVES

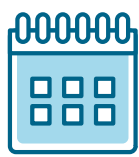
ENSEIGNEMENT PUBLIC

Années scolaires

2022-2023 et 2023-2024



En **gras**, les changements par rapport à l'année 2021-2022.



Année
2022-2023

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	52 650	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	55 440	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430



Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année.

Exemple : Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes :

Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives.

BE-fr : pour la 1^{re} et la 2^e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5).

FR-fr : pour la 1^{re} et la 2^e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement 13 et 23). Pour toutes les années, les calculs sont réalisés en considérant des périodes de 50 minutes. Notons toutefois qu'en pratique « Une unité d'enseignement peut être écourtée du temps nécessaire au déplacement lorsqu'une classe change d'enseignant.e ou de lieu d'enseignement » (Art. 30, al. 4 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire).

GE : de la 5^e à la 8^e années, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.

NE : calcul effectué sur la base de la moyenne des périodes par semaine (34.5).

VS-fr : pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines.

En **gras**, les changements par rapport à l'année 2022-2023.



Année
2023-2024

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	56 306	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



PERSONNEL DES ÉCOLES

EFFECTIFS ET NOMBRES DES EPT

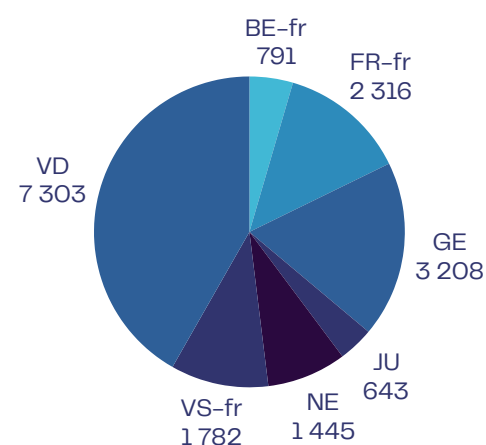
(enseignant.es, direction,
personnel de la pédagogie spécialisée)

Enseignement public

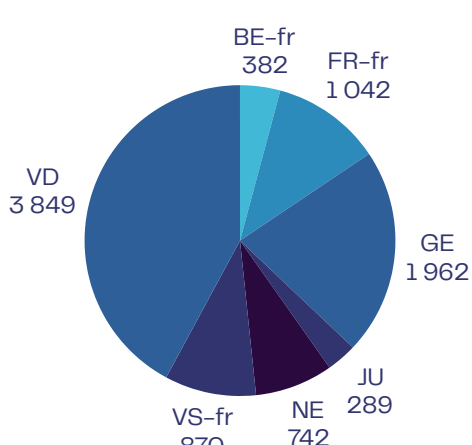
Année scolaire 2022-2023



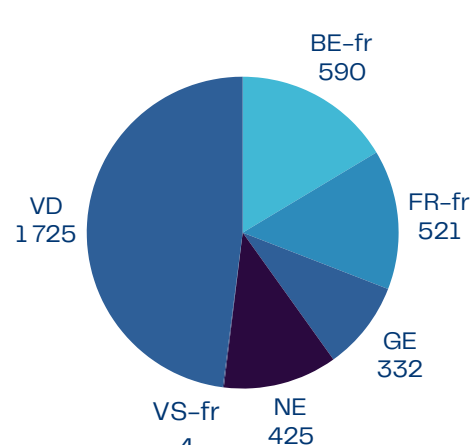
Notes : EPT= postes équivalents plein temps.
Quelques personnes peuvent être comptées deux fois dans les totaux des cycles.



Personnes
Cycles 1+2



Personnes
Cycle 3



Personnes
Non attribuable à un seul cycle

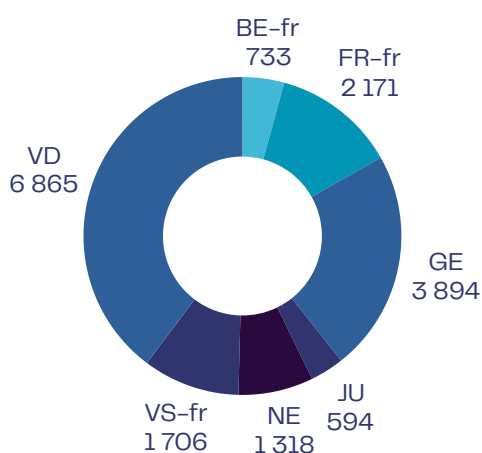
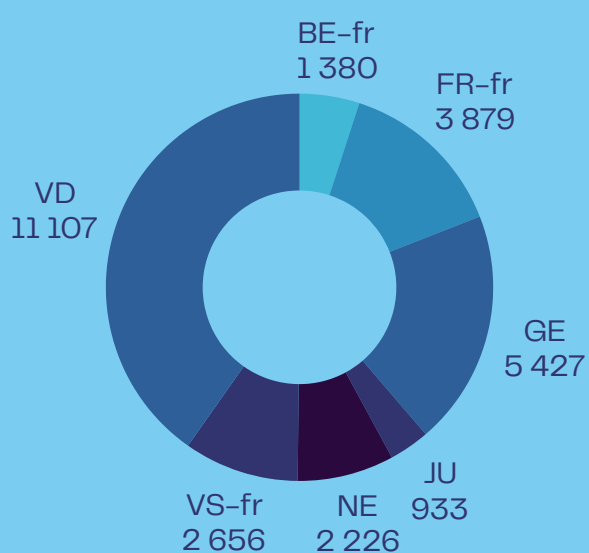
Totaux personnes (sans double comptage)

TOTAL

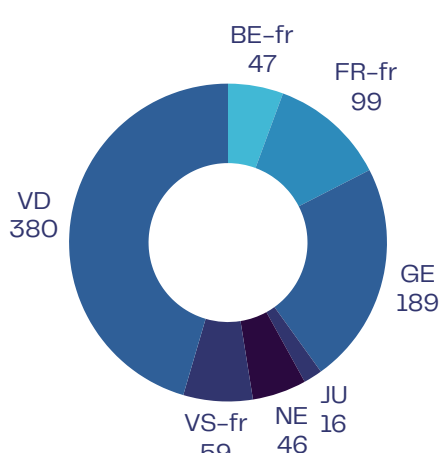
27'608 personnes

78% 

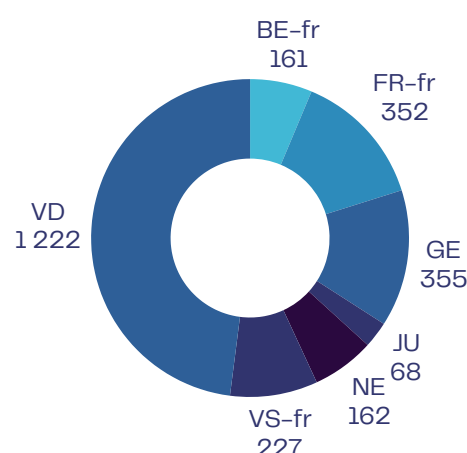
20'664 EPT



EPT enseignant.es



EPT direction



EPT personnel de la péd.
spécialisée

Pour plus d'informations sur la définition
utilisée et la collecte des données,
scanner le QR-code.



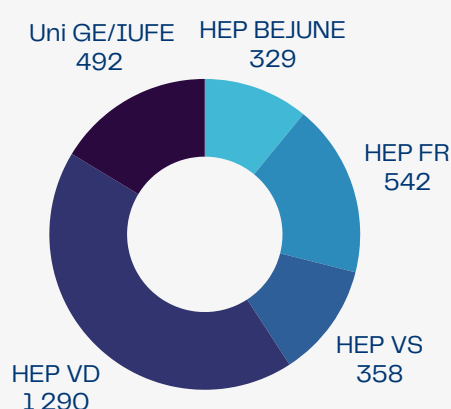
FORMATION DES FUTUR.ES ENSEIGNANT.ES

EFFECTIFS DES ÉTUDIANT.ES ET DES DIPLÔMÉ.ES

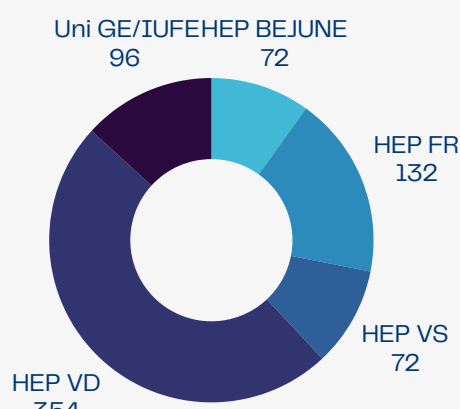
Année 2022

(situation au 15.10.2022)

Degré primaire

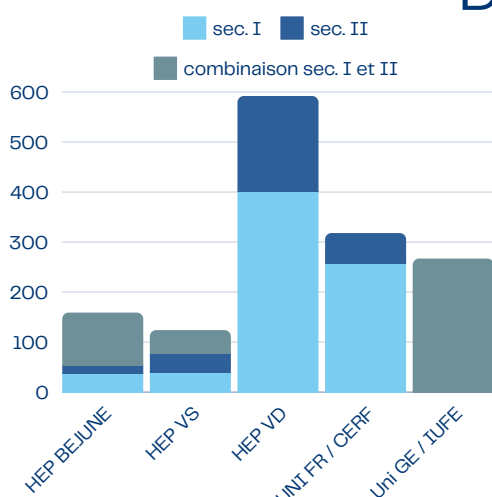


Etudiant.es

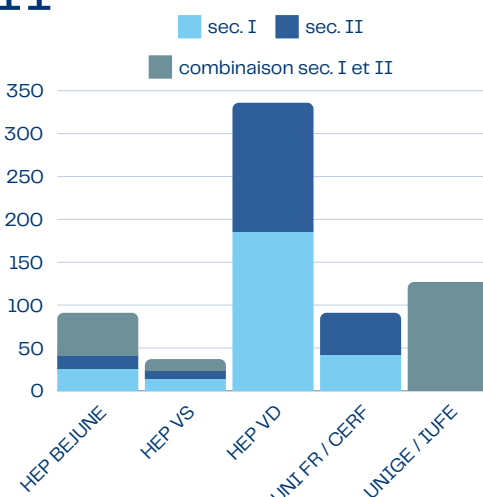


Diplômé.es

Degrés sec. I et II



Etudiant.es



Diplômé.es

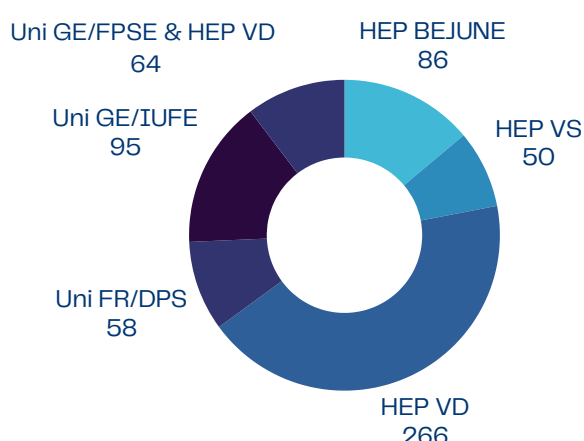
TOTAL

5'090
étudiant.es

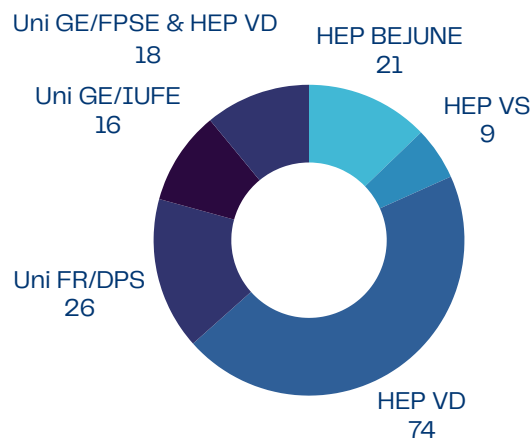
1'577
diplômé.es

Note : HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; HEP FR – Haute École Pédagogique Fribourg ; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais ; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud ; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants ; Uni GE / FPSE – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; Uni FR / DPS – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée.

Pédagogie spécialisée



Etudiant.es



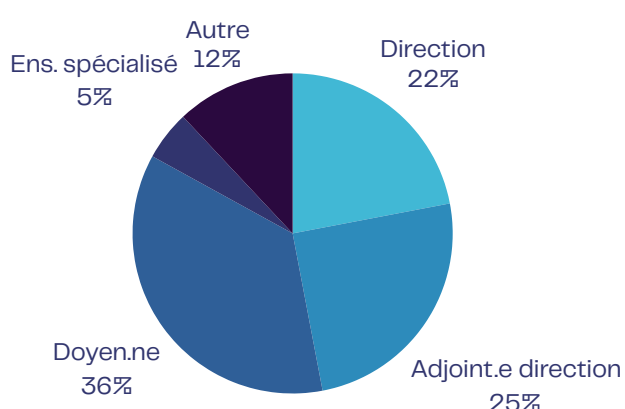
Diplômé.es

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.

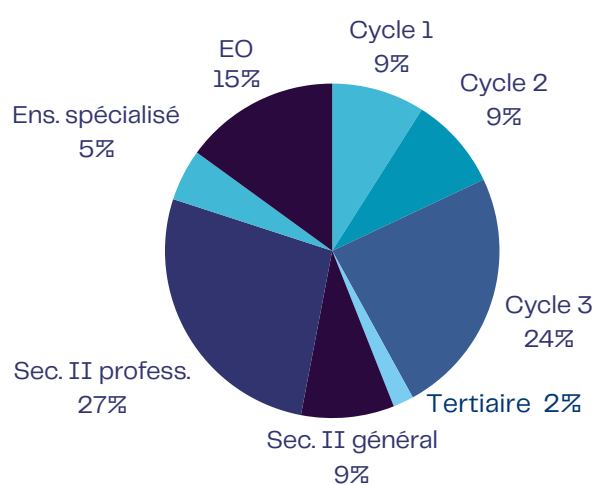


FORDIF (FORMATION CAS)

Volée 2021-2022

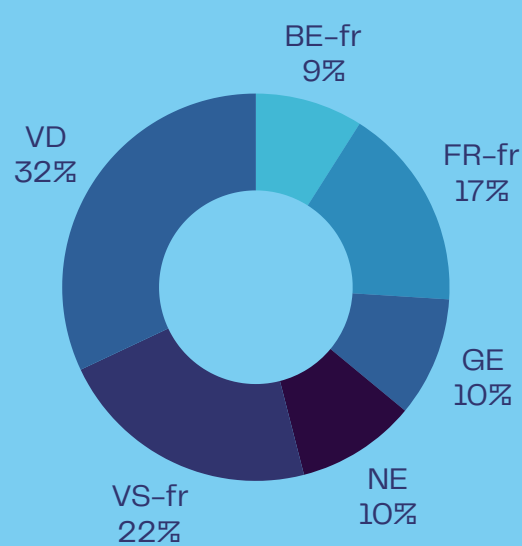


Participant.es par fonction



Participant.es par degré scolaire

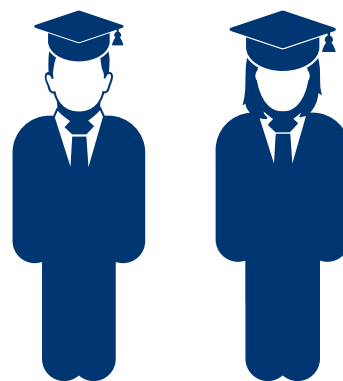
TOTAL
59
participant.es



(Note : JU 0%)

DIPLÔMÉ.ES

59



Notes :
Les pourcentages présentés ci-dessus sont arrondis.
CAS : Certificate of Advanced Studies.
FORDIF : Formation en Direction d'Institutions de Formation.
EO : école obligatoire, non attribuable à un seul cycle.

Pour plus d'informations sur la collecte des données, scanner le QR-code.

